



# Petit-déjeuner du 17 juillet 2015 sur le statut des cadres dirigeants : entre salariés et employeurs

Fiche pratique publié le 12/06/2015, vu 2023 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

## Le statut des cadres dirigeants : particularités, avantages et inconvénients

Ce petit-déjeuner, organisé par le Cabinet CHHUM AVOCATS, est ouvert aux salariés, cadres, cadres dirigeants qui souhaitent avoir des précisions sur leur statut au regard du droit du travail.

**Frédéric CHHUM, Camille COLOMBO et Mathilde MERMET-GUYENNET**, Avocats au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS

**Camille BONHOURE et Marilou OLLIVIER**, élèves avocates

### Interviendront sur le thème :

Le statut des cadres dirigeants : particularités, avantages et inconvénients

- Qu'est-ce qu'un cadre dirigeant ?
- Les faux cadres dirigeants
- Les avantages des cadres dirigeants (golden hello, parachute doré, retraite chapeau etc.)
- Les cadres dirigeants peuvent-ils prétendre au paiement des heures supplémentaires ?

Lors d'un **PETIT-DEJEUNER DEBAT** qui aura lieu **LE VENDREDI 17 JUILLET 2015 DE 9H30 à 11H30**

**Au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS - 4, Rue Bayard 75008 PARIS**

**INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) avant le 8 juillet 2015 uniquement par email : [chhum@chhum-avocats.com](mailto:chhum@chhum-avocats.com)**